

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 69 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 14 Absent(s) excusé(s) : 20 Absent(s) : 19</i>
--	---	--

Date de convocation : 21 mai 2019

Vote(s) pour : 83  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

**Séance du Lundi 27 mai 2019,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2019-05-27-CC-1 :

**Frais de fonctionnement des groupes d'élus de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5215-18 et L. 5217-7 I,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 110-1,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE de financer les frais de fonctionnement des groupes d'élus (non compris les charges de personnel) à hauteur de 15 000 €, cette somme correspondant à la mise à disposition d'un local administratif, de matériel de bureau et à la prise en charge des frais de documentation, de courrier et de télécommunications étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe,

DECIDE de financer les frais de personnel affecté aux groupes d'élus dans la limite de 25 % du montant total des indemnités versées chaque année aux élus métropolitains, tel qu'il est inscrit dans le dernier Compte Administratif, cette somme étant répartie au prorata du nombre d'élus de chaque groupe.

Pour extrait conforme  
Metz, le 28 mai 2019  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20190527-05-2019-DC1-DE

**Numéro de l'acte :** 05-2019-DC1  
**Date de décision :** lundi 27 mai 2019  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Frais de fonctionnement des groupes d'élus de Metz Métropole  
**Classification :** 5.2 - Fonctionnement des assemblees  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 28/05/2019  
**Numéro AR :** 057-200039865-20190527-05-2019-DC1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-1.pdf

#### Historique :

28/05/19 14:35	En cours de création	
28/05/19 14:36	En préparation	Catherine DELLES
28/05/19 15:34	Reçu	Catherine DELLES
28/05/19 15:34	En cours de transmission	
28/05/19 15:35	Transmis en Préfecture	
28/05/19 15:38	Accusé de réception reçu	